

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de stabilisation des berges de la baie
Saint-François sur le territoire de la ville de
Salaberry-de-Valleyfield par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield**

Dossier 3211-02-310

Le 12 mars 2020

*Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE), la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPhi) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite, les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la PÉEIE.

Date	Événement
2017-04-13	Réception de l'avis de projet
2017-05-08	Délivrance de la directive ministérielle
2017-12-20	Réception de l'étude d'impact
2018-10-02	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2018-10-19	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2019-05-14	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2019-08-22	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2019-12-20	Réception des réponses à la 2 ^e série de questions fournies par l'initiateur de projet
2020-02-19	Réception du dernier avis d'expert sur la recevabilité de l'étude d'impact
2020-03-12	Réception de l'addenda décrivant les impacts appréhendés du projet sur les communautés autochtones

2. DESCRIPTION DU PROJET

La ville de Salaberry-de-Valleyfield offre un cadre récrétouristique particulier de par sa situation géographique et surtout de la baie Saint-François, qui pénètre au cœur même de la ville. Outre les nombreux parcs riverains, la marina est aussi très fréquentée, autant par la population locale que par les nombreux visiteurs.

En raison de la popularité grandissante des lieux, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a identifié le potentiel du secteur de la baie Saint-François et l'attrait des lieux comme axes de développement à prioriser. Cependant, l'érosion et l'instabilité de certaines portions des berges, ainsi que la vétusté de certains aménagements municipaux en bordure de la baie Saint-François, constituent un frein au développement.

Pour cette raison, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite réaliser certains travaux qu'elle juge prioritaires sur quelques sites. Les travaux visent en particulier la stabilisation des berges sur une distance totale de 3 km, la mise aux normes environnementales du parc Marcil, la construction d'une nouvelle rampe de mise à l'eau et d'un stationnement adjacent, ainsi que certains aménagements contigus aux berges à stabiliser.

L'estimation préliminaire du coût des travaux faite par l'initiateur s'élève à 27 M\$. L'initiateur envisage réaliser son projet sur un horizon de 5 à 10 ans une fois toutes les autorisations obtenues.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPhi en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie;
- la Direction des matières résiduelles;
- la Direction du programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- le Centre d'expertise en analyse environnementale;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD. Berges et aménagements contigus de la baie Saint-François – Étude d'impact sur l'environnement, par le consortium exp./WSP, décembre 2017, totalisant environ 608 pages incluant 13 annexes;
- VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD. Berges et aménagements contigus de la baie Saint-François – Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MELCC datés du 2 octobre 2018 – Document de réponses, par le consortium exp./WSP, mai 2019, totalisant environ 508 pages incluant 12 annexes;
- VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD. Berges et aménagements contigus de la baie Saint-François – Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses à la 2^e série de questions et commentaires du MELCC datés du 16 août 2019 – Document de réponses, par le consortium exp./WSP, décembre 2019, totalisant environ 361 pages incluant 8 annexes;
- VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD. Berges et aménagements contigus de la baie Saint-François – Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses à la 3^e série de questions et commentaires du MELCC datés du 25 février 2020 – Document de réponses, par le consortium exp./WSP, mars 2020, totalisant environ 187 pages incluant 2 annexes.

L'analyse du dossier, faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant le(s) document(s) complémentaire(s), répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de mai 2017.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la loi.

Original signé par :

Guillaume Thibault, M.Sc. Eau, M.Sc. Biologie végétale
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels